

Ecrit par le 22 novembre 2024

La cheminée d'Aramon sera détruite en juin



Haute de près 260 mètres, la cheminée de l'ancienne Centrale de production thermique (CPT) d'EDF à Aramon devrait être détruite en juin prochain selon [une information](#) de nos confrères de Midi libre. Construit à partir de 1974, puis mis en service en 1977, le site de production d'électricité d'une capacité de production de 1 400 Mégawatts avait été définitivement mis à l'arrêt le 1^{er} avril 2016.

La centrale devait fonctionner jusqu'en 2023

Cette fermeture avait été préconisée par la DPIT (Direction de l'ingénierie de production thermique) du comité exécutif du groupe EDF dans le cadre projet de loi de transition énergétique. A l'époque, on avait estimé son fonctionnement au fioul trop polluant. Initialement, cette centrale devrait pourtant être opérationnelle jusqu'en 2023. C'est d'ailleurs pour cela que l'infrastructure avait fait l'objet d'importants travaux en 2008 (70M€) et 2009 (30M€) pour remettre à niveaux les tranches 1 et 2, qui suite à ces chantiers, avaient réduit de 40% les émissions de dioxyde de soufre et de 10% celle des poussières.

Destinée à sécuriser l'approvisionnement électrique français, la CPT d'Aramon avait pour vocation à être peu utilisé. Son rôle étant de produire rapidement de l'énergie, avec une mise en route en moins de 6 heures, afin de répondre efficacement aux variations du réseau, notamment lors des pics de consommation.

La centrale a vu son rôle se renforcer à partir de l'hiver 2006 ainsi que lors des périodes estivales, où bon

Écrit par le 22 novembre 2024

nombre de centrales nucléaires étaient à l'arrêt pour cause d'inspection. La généralisation de l'usage de la climatisation durant ces périodes avait également entraîné de plus en plus de pics de demande en énergie. D'une trentaine d'heures de fonctionnement par an au milieu des années 2000, la centrale gardoise est ainsi montée jusqu'à près de 90h durant ses dernière années de fonctionnement.



Construite entre 1974 et 1977, la cheminée de la centrale d'Aramon culmine à 252 mètres de hauteur. A l'époque, elle fût la plus haute cheminée de France jusqu'à la mise en service de celle de Gardanne (297 mètres) en 1984.

Un super groupe électrogène

A l'époque, cette mise à l'arrêt avait alors posé la question de la sécurisation de l'alimentation du réseau électrique en cas d'incident sur un site de production où lors de l'arrêt d'urgence d'une centrale nucléaire. EDF, alors sous la pression de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie voulue par l'Union européenne, avait alors décidé de privilégier une production à flux de plus en plus tendu, tout en

Écrit par le 22 novembre 2024

faisant l'économie d'un site employant directement 130 personnes (+450 emplois induits) dont le coût annuel de fonctionnement était de l'ordre de 30M€.

L'impact du conflit en Ukraine sur la fourniture d'électricité donne aujourd'hui un éclairage nouveau sur les conséquences de cette fermeture rappelant qu'il est désormais difficile de se passer de ce super groupe électrogène dont la capacité de production représentait 40% de celle de la centrale nucléaire de Tricastin qui, elle-même, représente 6% de la capacité de production d'électricité en France.

Disparition du plusieurs symboles industriels

Si la destruction de la cheminée était déjà actée de nombreuses voix s'était élevé contre la démolition de ce symbole de l'industrie du Gard rhodanien servant même de point de repère à la navigation aérienne. Le détail des modalités de l'opération n'est pas encore connu mais la destruction devrait affecter la circulation fluviale, routière, aérienne ainsi que les riverains.



Autre symbole industriel local, les deux tours aéroréfrigérantes du site nucléaire industriel de Tricastin vont aussi disparaître du paysage à partir de 2024.

Cette annonce vient en écho de [la confirmation de la destruction des deux tours aéroréfrigérantes du site nucléaire industriel de Tricastin](#). Situé entre Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte, ces deux tours de refroidissement hautes de 123 mètres ont vu le jour en 1979 lors de la création d'Eurodif, l'usine d'enrichissement d'uranium arrêté définitivement en mai 2012. Depuis, cette dernière a été remplacée

Écrit par le 22 novembre 2024

par l'usine Georges-Besse 2 (GB II) dont le fonctionnement demande 98% d'énergie en moins. Servant à évacuer la vapeur d'eau, les tours ont donc été mises à l'arrêt il y a un peu plus de 10 ans désormais. Dès lors, leur sort était scellé. En effet, à partir du moment où il n'y a plus d'humidité, le béton des tours sèche peu à peu avec le risque qu'il s'effrite lentement. La démolition des tours va débuter en 2024 pour s'étaler jusqu'en 2028. Contrairement à la cheminée d'Aramon, c'est la solution du 'grignotage' (ndlr : déconstruire le bâtiment du haut vers le bas) qui devrait être retenue afin de venir à bout des 25 000 tonnes de béton des deux édifices à cheval sur la frontière entre le Vaucluse et la Drôme.

Quartier des Griffons : le maire de Sorgues veut faire disparaître la cité fantôme

Écrit par le 22 novembre 2024



Symbole de l'urbanisme des années 1960, la cité des Griffons à Sorgues a vocation à disparaître. Une opération complexe de démolition qui a débuté en 1992 qui va se poursuivre par la déconstruction d'une nouvelle barre d'immeuble.

La commune de Sorgues va reprendre les travaux de déconstruction dans la cité des Griffons. Ainsi, d'ici la fin du mois de janvier 2023, les bâtiments L1, L2 L3 ainsi qu'un garage de ce quartier fortement dégradé auront définitivement disparu du paysage sous les coups des pelleteuses.

« J'attends ce moment depuis plusieurs années, explique Thierry Lagneau, le maire de Sorgues. J'espère que cette nouvelle opération va convaincre les propriétaires restant de nous vendre leurs biens. Je suis déterminé pour aller au bout et je ne doute pas que les services de l'État, et notamment l'Agence régionale de santé (ARS), vont nous venir en aide pour faire disparaître définitivement cette cité fantôme. »

« J'attends ce moment depuis plusieurs années. »

Thierry Lagneau, maire de Sorgues

Ecrit par le 22 novembre 2024

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de requalification commencé il y a un plus de 30 ans et qui, à terme, doit donner au quartier un nouveau visage. La première déconstruction remonte en effet à 1992 et concernait le bâtiment P et ses 20 logements. En 1997, c'est le bâtiment S qui fut démolit suivi, 3 ans plus tard, par les bâtiments Q et R. Depuis d'autres opérations ont concerné des parties de bâtiment en 2013 puis 2014.

« En l'espace d'une dizaine d'années, nous avons pu acquérir une quarantaine de logements et reloger 42 familles mais cela ne va hélas pas assez vite, poursuit le maire de Sorgues. La difficulté c'est que nous nous heurtons bien souvent à des propriétaires qui trouvent le prix d'achat déterminé par les Domaines insuffisant. »



Convaincre les propriétaires

En effet, la difficulté de ce dossier consiste à convaincre les propriétaires des appartements de bien vouloir vendre leurs biens à la commune. N'étant pas considéré comme de l'habitat social, la Ville, qui s'est lancée dans un vaste programme d'acquisition de logements depuis les années 1990, ne peut pas

Ecrit par le 22 novembre 2024

acquérir l'ensemble des logements en bloc. Et comme il s'agit de logements privés de particuliers, elle doit donc les acheter les uns après les autres.

« Nous sommes confrontés aux refus de certains propriétaires qui ont du mal à céder des appartements qui sont fortement dévalorisés (ndlr : l'estimation des Domaines oscille pour les appartements - souvent des T3 et des T4 - de 6 000€ à 8 000€, soit un prix inférieur à ce qu'ont payé les propriétaires quand ils sont arrivés voici plus de 50 ans). D'autres sont tout simplement très attachés au lieu car ils y ont vécu des années », expliquait déjà Thierry Lagneau en 2013.

À ce jour, la Ville est propriétaire de 155 logements dont 148 sont vacants et murés alors que sept sont encore loués. Un logement est en cours d'acquisition et 20 logements occupés appartiennent à la Société d'Économie Mixte de Sorgues qui œuvre également pour la commune. Il reste désormais 78 appartements à acquérir mais la concrétisation de la vente de certains d'entre eux permettrait la libération complète d'une barre et donc sa destruction.

À l'origine, la copropriété de cité des Griffons comptait 254 logements.

Les tours de Tricastin vont être démolies à partir de 2024

Ecrit par le 22 novembre 2024



[Nouveau directeur](#) du site Orano de Tricastin, [François Lurin](#) a confirmé la destruction des deux tours aéroréfrigérantes du site nucléaire industriel situé entre Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte lors de la présentation du dispositif de [l'école des métiers](#).

Véritable symbole du Haut-Vaucluse, ces deux tours de refroidissement hautes de 122 mètres ont vu le jour en 1979 lors de la création d'Eurodif, l'usine d'enrichissement d'uranium arrêté définitivement en mai 2012. Depuis, cette dernière a été remplacée par l'usine Georges-Besse 2 (GB II) dont le fonctionnement demande 98% d'énergie en moins.

Servant à évacuer la vapeur d'eau, les tours ont donc été mises à l'arrêt il y a un peu plus de 10 ans désormais. Dès lors, leur sort était scellé. En effet, à partir du moment où il n'y a plus d'humidité, le béton des tours sèche peu à peu avec le risque qu'il s'effrite lentement.

« S'il elles ne sont pas réutilisées rapidement, nous serons obligés de les démolir à termes », expliquait alors Frédéric de Agostini, directeur d'Areva (ndlr : l'ancien nom d'Orano jusqu'en 2018) à Tricastin.

Un terrain de jeu pour les pompiers de la région

Pour autant, ses successeurs ont finalement veillé à entretenir les tours pour éviter tout incident, certains habitants des environs demandant même leur conservation.

Cette présence a notamment permis à plusieurs reprises ces dernières années à des équipes de sapeurs-pompiers spécialisées dans les secours en milieu difficile de réaliser des exercices de prise en charge d'un blessé (voir photo ci-dessous).

Écrit par le 22 novembre 2024

La démolition des tours devrait s'étaler sur la période 2024-2028. C'est la solution du 'grignotage' (ndlr : déconstruire le bâtiment du haut vers le bas) qui devrait être retenue afin de venir à bout des 25 000 tonnes de béton des deux édifices.



Ces dernières années, les équipes de sécurité du site de Tricastin-Orano et celles des sapeurs-pompiers spécialisés des trois Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) du secteur – le Groupe montagne sapeurs-pompiers (GMSP) de la Drôme, Groupe de reconnaissance et

Ecrit par le 22 novembre 2024

d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du Vaucluse et de l'Ardèche – sont venus s'entraîner sur les anciennes tours aérorefrigérantes de l'ancien site industriel d'Eurodif. © DR

Le préfet fait démolir des constructions illégales à Avignon

Comme l'an dernier dans [le secteur de Loriol-du-Comtat](#), c'est maintenant à Avignon que les services de l'Etat ont fait procéder à la destruction de constructions illégales.

Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse, vient de faire procéder à la démolition d'office de constructions illégales situées en zone agricole à Avignon. Cette opération a concerné un garage transformé en d'habitation de 192m², une piscine et un local technique édifiés dans « un secteur soumis au risque inondation, sans autorisation d'urbanisme et en violation des documents d'urbanisme et de prévention des risques ».

Les pelleteuses sont intervenues suite à un jugement rendu en juillet 2017 par le tribunal correctionnel d'Avignon condamnant les propriétaires à la démolition de ces constructions dans un délai d'un an, sous astreinte de 100€ par jour de retard.

Lutte contre les infractions à l'urbanisme en zone agricole

Devant l'inaction des mis en cause après mise en demeure et liquidation des astreintes, le préfet a donc été contraint, en dernier recours, de faire exécuter d'office la démolition, sous le contrôle d'un huissier de justice et avec le concours de la force publique.

« Cette décision s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les infractions à l'urbanisme en zones agricoles, naturelles ou soumises à un risque naturel sévère, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Elle illustre la détermination des services de l'État, en lien avec les collectivités, à faire respecter les règles d'urbanisme et de prévention des risques, à préserver les sites naturels et à sanctionner les atteintes aux paysages et à l'environnement dans le département. »

« La remise en état volontaire par les condamnés reste la voie à privilégier s'ils ne veulent pas s'exposer à cette procédure coûteuse qui reste à leur charge », insiste la préfecture.

L.G.